

Demande de duplicata

Refaire sa carte grise : perte – vol – détérioration

Éléments nécessaires pour réaliser la démarche :

- Moyen de paiement
- Numéro d'immatriculation
- Justificatif d'identité par co-titulaire
- Si un tiers fait la démarche pour vous, il doit disposer d'une copie numérique du mandat signé et de votre pièce d'identité.
- Si votre véhicule a plus de 4 ans, preuve du contrôle technique en cours de validité, sauf si le véhicule est dispensé de contrôle technique
- Procès-verbal de plainte en cas de vol
- Carte grise en cas de détérioration

Site pour faire la démarche : <https://ants.gouv.fr/>

Rubrique « immatriculation » → se connecter avec France Connect

Connexion (= indispensable pour déposer une demande)

1. Se connecter avec France Connect (Améli, impôt, la poste ...)
2. Sur la page d'accueil de votre espace :
 - Sélectionnez dans le menu déroulant la nature de la demande « refaire ma carte grise »
→ Vérifiez si vous n'avez pas déjà de démarches en cours
 - Cliquez sur « ajouter une demande »

Pour commencer

- Motif de la demande : perdu – volé – détérioré
- Précisez la démarche : pour nous-même / pour quelqu'un d'autre
- Renseignez le n° d'immatriculation et votre n° de téléphone
- Cliquez sur « démarrer »
- Vous avez la possibilité de téléverser un justificatif de domicile
- La démarche est mise en attente avec un numéro dédié
- Après validation par les services du ministère de l'intérieur, un courriel vous sera adressé pour finaliser votre démarche (rubrique « mes démarches en cours » dans votre espace « véhicule »)

Récapitulatif

- Identité du titulaire
- Montant des taxes à régler
- Conditions légales à cocher (cochez-les toutes pour pouvoir continuer !)
- Validez la demande pour procéder au paiement

Demande de duplicata

Refaire sa carte grise : perte – vol – détérioration

Confirmation

- Imprimez l'accusé d'enregistrement de votre demande
- Imprimez le certificat provisoire d'immatriculation qui vous permet de circuler pendant 1 mois en attendant de recevoir votre nouvelle carte grise.

Le montant des taxes à régler pour un duplicata est en général de 50,76 €.

Pour voir où en est votre demande, retournez dans votre espace "véhicule" et cliquez sur "mes démarches en cours" !